Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260323-D_20MARS26_09-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_20MARS26_09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL -
République Française

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	15	15

Conseil Municipal : séance du 20 mars 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 16 mars 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Pierre MARGANA, Marc PUISSEGUR, Loïc BRAULT, Colette FOUILLOUX, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Anaïs LE HUNSEC, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN.
Absents ayant donné pouvoir : /
Absent : /

---

09 ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu l'article L123-6, R 123-7 et suivants du Code l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du 20 mars 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS à 10,

Madame Le Maire rappelle que les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. représentant le Conseil Municipal sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret.

Madame Le Maire propose pour tenir le secrétariat du scrutin de désigner deux assesseurs et de choisir les deux membres les plus jeunes de l'assemblée : M. Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN et Mme Anaïs LE HUNSEC sont désignés assesseurs.

Madame Le Maire annonce avoir reçu une liste de candidats pour le scrutin composée des personnes suivantes : Gladys LE SAUSSE, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Philippe DOUSSINEAU, Colette FOUILLOUX

Après avoir procédé au vote, il est constaté :

Nombre de votants : 15
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260323-D_20MARS26_09-DE

Suite au scrutin, la liste présentée est élue à l'unanimité, et sont proclamés représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. :
-Gladys LE SAUSSE
-Hélène PADELLEC
-Karine CONQUER
-Philippe DOUSSINEAU
-Colette FOUILLOUX

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance
Pierre MARGANA

Le Maire,
Christèle PERREL

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le
a présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.